



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 19/12/23 en présentiel et audioconférence

**Président** : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Pierre-Yves KERLOCH - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

**Excusé** : MM. Arthur FLEURY - Toufik HAMD AOUI - Christophe MPAGA - Meissa NGOM

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### SENIORS

**Match N° 25946079 ES SEIZIEME 2 / CHAMPIONNET D2 du 03/12/23**

**Courriel de CHAMPIONNET du 13/12/23** confirmant que la rencontre a eu lieu et le score est de 0/1 pour CHAMPIONNET. **Courriel de l'ES SEIZIEME DU 18/12/23** nous signalant l'impossibilité de fournir un PV de la rencontre et confirmant que la rencontre a eu lieu le score est de 0/1 pour CHAMPIONNET.

*La commission prend acte qu'après deux appels infructueux, le club recevant est toujours dans l'incapacité de répondre aux exigences de l'article 13 du RSG75 et réprimée à l'article 40.1 du RSG75.*

*Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, PINTO, la commission donne match perdu par pénalité (-1pt ;0but) à*

*l'équipe 2 de l'ES SEIZIEME, le gain étant acquis sur le terrain pour l'équipe de Championnet (3pts ;1but)*

**Match N° 25946086 CA PARIS 2 / MACCABI PARIS 2 D2 du 17/12/23.**

**Courriel de de la DJS et CA PARIS du 14/12/23** demandant le report du match au motif doublon l'équipe seniors féminine D3 joue le même jour et aucun créneau disponible par la DJS.

*La commission fixe la rencontre au 21/01/24.*

**Match N° 25966555 GOUTTE D'OR FC / PITRAY OLIER 2 D3.A du 17/12/23**

**Demande de modification sur footclub** accord des deux clubs pour reporter le match.

*La commission fixe la rencontre au 25/02/24.*

**Match N° 25967757 ES SEIZIEME 3 / RC PARIS 18 D3.B du 17/12/23**

Rapport de l'arbitre officiel, match arrêté à 75° au motif : blessure de l'arbitre et aucun dirigeant des 2 clubs pour assurer la continuité.

*La commission demande la production du PV de la rencontre et un rapport circonstancié détaillé motivant l'arrêt du match.*

**Match N° 25967754 AC PARIS 15 3 / JS PARIS D3.B du 16/12/23**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, match arrêté à la 90° au motif malaise d'un joueur de JS PARIS.

*La commission souhaite un prompt rétablissement au joueur de JS Paris et constate que le match a eu sa durée réglementaire, l'arbitre ayant sifflé la fin du match sur le score de 3/3. La commission dit : Score acquis sur le terrain.*

**Courriel de PARIS SPORT CULTURE du 17/12/23** s'interrogeant sur les changements de dates sur certains matchs seniors D2.

*La commission invite le club de Paris Sport Culture à lire le PV de la COC du 19/09/23 justifiant ces modifications.*

## SENIORS FEMINIENS

**Match N° 27619136 PARIS FC 2 / SALESIENNE coupe 75 du 06/01/24**

**Demande de modification sur footclub** accord des 2 clubs pour jouer le 24/02/24.

*La commission donne son accord.*

## ANCIENS

**Match N° 25925919 ES PARIS XIII / AS HAJDUK VELIKO D2.A du 17/12/23**

**Courriel de ES PARIS XIII du 17/12/23** signalant l'inversion du score de la rencontre 2/0 pour ES PARIS XIII.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre confirmant le score de 2/0 pour ES PARIS XIII.

*La commission entérine le score de 2/0 en faveur de l'équipe de l'ES Paris XIII.*

**Match N° 25925922 SALESIENNE 2 / VASCO DE GAMA D2.A du 17/12/23**

Lecture de la feuille de match papier, du rapport de l'arbitre et du **Courriel de VASCO DE GAMA du 18/12/23** confirmant match non joué au motif de VASCO DE GAMA, match non joué au motif : dysfonctionnement de la FMI, l'arbitre a fourni la feuille de match papier mais le dirigeant de la Salésienne était dépourvu d'accès aux licences dont les numéros lui ont été communiqués par téléphone, 45 minutes après l'heure du coup d'envoi officiel les obligations administratives n'étaient pas terminées.

*Hors de la participation de M.RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de la Salésienne et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière)*

*Le déplacement de l'arbitre officiel désigné sur cette rencontre est à la charge de la Salésienne et doit être réglé sans délai.*

**Match N° 25926049 VIKING PARIS / PARIS SPORTING CLUB 2 D2.B du 17/12/23**

**Courriel de VIKING PARIS du 19/12/23** signalant l'inversion du score 0/2 pour VIKING.

*La commission demande un rapport au club de Paris Sporting Club sur l'issue de la rencontre.*

**JEUNES****U14****Match N° 25928875 COURONNES OFC / AF PARIS 18 D1 du 06/01/24**

**Courriel de l'AF PARIS 18 du 18/12/23** demandant le report à une date ultérieure au motif : fin des vacances scolaires.

*La commission maintient la programmation du match, le motif n'étant pas retenu.*

**U16****Match N° 25926443 PARIS 15 AC / NICOLAÏTE CHAILLOT U16 D2.B du 26/11/23**

**Transmission commission de discipline** donnant match A REJOUER avec 3 arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

*La commission fixe la rencontre au 07/01/24 et transmet le dossier à la CDA.*

**Match N° 25926633 AF PARIS 18.3 / MINIS & MAXIS U16 D3.B du 17/12/23**

**Courriel de la DJS et AF PARIS 18 du 14/12/23** demandant le report de la rencontre au motif aucun créneau disponible par la DJS.

*La commission fixe la rencontre au 07/01/24.*

**Match N° 25926811 PARIS SPORT CULTURE 2 / ESP PARIS 19.3 D3. D du 17/12/23**

Lecture de la FMI, match non joué au motif : nombre de joueurs insuffisant de PSC.

*Après le contrôle des licences et le retrait des joueurs de Paris Sport Culture ne pouvant pas participer à la rencontre par leur dirigeant, l'équipe 2 de Paris Sport Culture ne pouvait aligner que 7 joueurs. En conséquence, ce match n'a pas eu de coup d'envoi. Hors de la participation de M. RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de Paris Sport Culture et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière)*

**U18**

**RAPPEL** sur le tour de cadrage de la coupe 75 de la catégorie fixé au 12/11/23, il y a une date butoir au 07/01/24. Les équipes qui ont des matches en retard sur ces deux jours devront impérativement jouer le match de coupe en semaine. Possibilité d'inverser la rencontre en cas d'indisponibilité d'un terrain en semaine. Si le match n'a pas eu lieu à la date butoir, ce sera match perdu aux deux équipes.

**Match N° 25931827 CHAMPIONNET / PUC 2 D1 du 10/12/23.**

Lecture de la FMI et rapports de l'arbitre officiel et du PUC, match non joué au motif l'heure des coups d'envoi non compatible.

**Reprise du dossier** suite à la réponse du club de Championnet qui fournit : premièrement, l'AOT en date du 07/12/23 qui lui attribue le créneau de 12H à 16H sur le stade Bertrand Dauvin pour ses deux matches à domicile en U16 et U18. Deuxièmement, le courriel en date du 08/12/23 adressé au district et au club adverse pour le match U16 afin de jouer ce dernier à 13H.

*En conséquence, le club de Championnet s'est mis dans l'incapacité de jouer les deux rencontres au calendrier du 10/12/23 sur le stade Bertrand Dauvin et de trouver un terrain de repli. Hors de la participation de M. RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Championnet (-1pt ; 0but) pour en attribuer le gain à l'équipe 2 du PUC (3pts ; 3buts).*

**Match N° 25931802 AF PARIS 18.3 / PITRAY OLIER U18 D1 du 17/12/23**

**Courriel de la DJS et AF PARIS 18 du 14/12/23** demandant le report de la rencontre au motif aucun créneau

disponible par la DJS.

La commission fixe la rencontre au 07/01/24.

**Match N° 25927148 AF PARIS 18.2 / ESP PARIS 19.2 D3.B du 07/01/24**

**Demande de modification sur footclub** accord des 2 clubs pour jouer le 21/01/24.

La commission donne son accord.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

**1<sup>er</sup> appel :**

25966556 ES PARISIENNE2 / VIKING PARIS seniors D3.A du 17/12/23

25925924 SUPERNOVA / CASTANHEIRA anciens D2.A du 17/12/23

25926362 SOLITAIRES / CHAMPIONNET U16 D2.A 17/12/23

## DEMANDE DE DEROGATION

Dérogations en cours jusqu'au 31/01/2024 concernant l'éclairage et terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation est purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- **Stade Georges Carpentier** (PV du 29/08/23 & 24/10/23)
- **Stade des Poissonniers N° 1** (PV du 21/09/23 & 24/10/23)
- **Stade Max Roussie** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS & 05/12/23) – **Voir décision de la Commission des terrains de la LPIFF (PV du 07/11/23) – la dérogation cessera le 31/01/24 (travaux à effectuer avant cette date)**
- **Stade Bertrand Dauvin** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Poissonniers 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Déjerine** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Jules NOËL** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Louis Lumière** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade WIMILLE** (PV du 28/11/23)

## INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

**RAPPEL**

**HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG**

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Match du dimanche après-midi de 11H à 16H (U16) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Dans ces plages horaires, les modifications ne nécessitent pas l'accord des deux clubs y compris pour les rencontres séniors du samedi soir dans le créneau de 19H à 19H30.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 20.2 du RSG 75, la commission est souveraine pour apprécier les modifications

jusqu'au vendredi 17H.

## PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

### RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

### COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23  
 1/4 de finale le 31/03/24 – tirage le 23/01/24  
 1/2 de finale le 21/04/24

### COUPE SENIORS Amitié

1/4 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23  
 1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 16/01/24

### Coupe Anciens

1/8 de finale le 12/11/23 tirage effectué le 31/10/23 **date butoir le 07/01/24.**  
 1/4 de finale le 21/01/24 tirage le 09/01/24 1/2 de finale le 31/03/24

### COUPE CDM

1<sup>er</sup> tour le 07/01/24 tirage effectué le 12/12/23  
 1/4 de finale le 31/03/24 – tirage le 23/01/24  
 1/2 de finale le 21/04/24

### COUPE 75 SENIORS FEMININE

2<sup>ème</sup> tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23  
 1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 23/01/24  
 1/2 de finale le 20/04/24

### Coupe 75 U20

1/4 de finale le 07/01/24 – tirage effectué le 28/11/23  
 1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 23/01/24

### COUPE 75 U18

2<sup>ème</sup> tour le 12/11/23 – tirage effectué le 31/10/23 **date butoir le 07/01/24.**  
 1/8 de finale le 21/01/24 - tirage le 09/01/24  
 1/4 de finale le 31/03/24 - tirage le 06/02/23  
 1/2 de finale le 21/04/24

### COUPE 75 U16

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23  
 1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 30/01/24  
 1/2 finale le 21/04/24

### Coupe U16 Amitié

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23  
 1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 30/01/24

### COUPE 75 U14

1/8 de finale le 13/01/24 – tirage effectué le 19/12/23  
 1/4 de finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24  
 1/2 finale le 30/03/24

### Coupe U14 Amitié

1/4 de finale le 13/01/24 – tirage effectué le 05/12/23

1/2 finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24

**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**

1/4 de finale le 16/12/23 – tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 16/01/24**

1/2 finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24